PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

BUDGET

1985-1986

The Honourable John B.M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance

The 1985 New Brunswick Budget

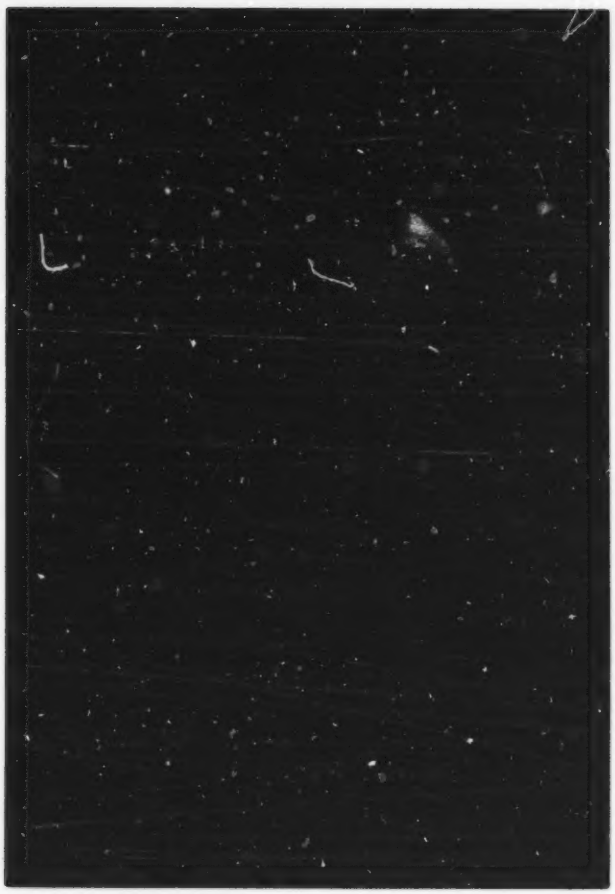

Address by

The Honourable John B.M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
THE NATIONAL ECONOMY AND PROVINCIAL FINANCES.....	1
SPENDING PLANS FOR 1985-86.....	7
COST RECOVERY AND REVENUE MEASURES.....	11
PUBLIC SECTOR WAGE RESTRAINT.....	14
THE TAX SYSTEM AND ECONOMIC INCENTIVES.....	16
CONCLUSION.....	18
APPENDIX: SUMMARY BUDGET INFORMATION	

Mr. Speaker:

I would like to begin the Budget Address by complimenting you for the fine way you have discharged your duties as our Speaker, which you do with unfailing patience, fairness and good humour.

THE NATIONAL ECONOMY AND PROVINCIAL FINANCES

Canada has still not fully recovered from the worst recession in more than 50 years. Double digit inflation and crippling interest rates cost our country heavily in lower investment and output and fewer jobs. During the recession, the number of employed persons in Canada declined, for the first time in some 30 years. Our country lost 500 thousand jobs, and it is only now that the number of employed persons is back at its pre-recession level.

Real business investment is starting to pick up in the country as a whole, but its decline, by 22 percent since the start of the recession, has taken a terrible toll in lost growth and job opportunities. Nationally, the expected increase in employment this year will barely absorb the growth in the labour force, and unemployment will not therefore decline very much. In summary, Canada is in the second year of recovery, but because the recession was so devastating, full recovery is a long process.

These conditions have inflicted a heavy burden on the people of New Brunswick whose prosperity is so dependent on external demand for our products, and on a healthy national economy. Although export-led economic growth rebounded in New Brunswick in 1984, the hangover from the national recession continued to exert upward pressure on government spending at the same time as it caused revenue growth to shrink.

Caught in this economic and financial squeeze, the New Brunswick government has been forced during the 1980s into deficit financing on ordinary account rather than permit neglect of needed public services or impose prohibitively high taxation on the Province.

The Government acknowledges that such deficits must be, as historically they are, the exception rather than the rule. We are moving to eliminate them, and I expect final figures for 1984-85 will show our spending lower than Budget. Still, the deficit will have been higher than I forecast last spring, due to shortfalls in federal equalization payments and personal income tax revenues.

The equalization formula devised in 1982 has proven to be deficient. Payments have been significantly lower than originally anticipated and their distribution among recipient provinces has changed at the expense of New Brunswick and the other Atlantic Provinces. As for the personal income tax, the shortfall in 1984-85 revenues came as a surprise to the federal government which administers the income tax on behalf of New Brunswick and of most other provinces.

Although the economy grew at 4.8 percent in 1984 and is forecast to grow at 2.5 percent in 1985, this is still much below potential. Investment is expected to go up by 11.4 percent, a rate of growth higher than Canada's but insufficient to create the number of new jobs the Province needs. Employment is forecast to grow by 2.4 percent in 1985, but the labour force will increase by 2.7 percent. Consequently the unemployment rate is expected to rise slightly to 15.1 percent.

The revenue shortfalls encountered in 1984-85 cast a shadow over the prospects for 1985-86. Although the federal government has agreed to enrich funding for the equalization program in the current fiscal year, it is obvious to us that the formula itself is at fault. The complex formula was revised in 1982 but the payout has been far short of the federal government's own projections. For example, it was projected that in 1985-86 New Brunswick would receive $684 million. In fact the formula will yield about $132 million less. I have pressed for a review of the formula and have offered specific suggestions as to how its weaknesses may be corrected. While I have not yet secured federal agreement on this, discussions are now underway which should lead to a more equitable equalization formula in 1987, if not before.

The shortfall in equalization together with federal measures in 1982 and 1983 that reduced the amount of money we would have otherwise received from Established Programs Financing, have resulted in greatly reduced federal contributions to our total spending.

By way of comparison, federal revenues on average amounted to 47 percent of total ordinary account spending for the ten years prior to 1982-83. In 1985-86, federal revenues will only be about 42 percent. If federal revenues had made the same contribution to spending in 1985-86 as they did during the ten years prior to 1982-83, we would have an additional $138 million in revenue this year and a surplus large enough to cover the repayment of principal on our debt.

In fact, revenue shortfalls including personal income tax and equalization, together with somewhat higher than estimated cost of services, will prevent our achieving the fiscal target for 1985-86 which I outlined in my last Budget. Although the deficit will be cut in half, it will not be eliminated as we had planned.

The estimates will show that growth in controllable spending this year is far from excessive. While we will effect further, and in some areas quite substantial, economies in spending in the future, more drastic cuts overall would severely reduce government services and create higher unemployment. In this connection, Honourable Members should bear in mind that only one province has less provincial-local government spending per capita than New Brunswick.

Effective spending controls, together with measures I am introducing today to make up in part for the revenue shortfall referred to earlier, permit us to reduce the deficit this year and to stay on the fiscal track that leads to its early elimination.

Let me place these spending levels and revenue raising measures in the context of the three principal policy decisions taken by the Government as a basis for this Budget.

First, we have maintained the range, quality and availability of needed government services. To have done so in the difficult financial circumstances of recent years is an achievement in itself. For this, the managers of government programs and those dedicated public servants who have daily responsibility for the delivery of government services to people, deserve our highest commendation. The Government is keenly aware of the fact that real improvements in these services require more funding than we are able to provide this year. For the moment, we can only plan these improvements for a future year.

Second, we have continued to make the investment in new health, education and social facilities, in the repair and improvement of existing facilities, and in our physical and economic infrastructure. To neglect these needs would be counter-productive: it would reduce the quality of life in our Province, lessen its attractiveness as a place to invest, work or visit and would allow important assets to deteriorate.

Unrealistic cutbacks in spending on these facilities would not only harm the quality of service but they would impose the added burden of higher unemployment in the construction industries.

Third, we must find the money to pay our share of all programs we negotiate with the federal goverment, that can help sustain long term employment and ensure the competitiveness of our basic industries.

These federal-provincial programs have contributed much to more stable long term employment levels in some industries such as pulp and paper; to the growth of the mining sector; and to needed investment in agriculture, fisheries, tourism, manufacturing, research and development and highways. Investment in these programs will be substantially increased in this fiscal year.

To implement these policies while proceeding with the reduction and early elimination of the deficit, the people of New Brunswick will, we believe, agree to pay the necessary price.

This means that recipients of some government services will be asked to pay more towards the cost of those services; that citizens in general will pay higher sales and consumption taxes; and that the government, in rejecting a policy of general public sector layoffs for cost-reduction purposes, will ask its employees to co-operate in holding back increases in payroll costs.

SPENDING PLANS FOR 1985-86

Our health and education systems, costing more than one billion dollars in 1985-86 will continue to supply a high quality level of service to the people of New Brunswick.

In Health, expenditures have been approved for the expansion of the Extra Mural Hospital Program in two areas of the Province. The Alcoholism and Drug Dependency Commission Plans to open treatment beds for women in the Newcastle area at the beginning of 1986.

Funding for the Basic Assistance Program of the Department of Social Services will be increased as a result of a new rate structure which will be announced when the Minister presents her estimates in the House. Funding for Special Care Homes will also be enhanced to provide for an increase in the per diem rate paid on behalf of residents in these facilities.

The Government has provided a total of over $400,000 in several departments for the Province's hosting of the Canada Summer Games in Saint John this summer and for the celebration of International Year of Youth in 1985.

Capital spending on health facilities will be $32 million this fiscal year; on education $33.6 million; on post-secondary education construction (funded by the Province through the Maritime Provinces Higher Education Commission) $3.7 million; on Community Colleges $3.5 million; on the establishment of three detention centres under the Department of Justice, $2.6 million.

The Employment Stimulation Program will receive $12.3 million. This is expected to generate over 6,200 jobs. Part of the $12.3 million is the provincial contribution to a larger cost-shared program with Canada Employment and Immigration.

Canada and New Brunswick will together spend $93.1 million in 1985-86 under various economic development sub-agreements, an increase of $44 million over 1984-85. After roughly three years of federal emphasis on direct delivery of economic development programs, significant progress was achieved last year in re-establishing a joint, cost-shared approach to development. In the last twelve months, seven agreements were signed with a total value of $303.2 million. The budget provides for $21.4 million as the New Brunswick share in 1985-86 of various sub-agreements, an increase of $9.3 million over 1984-85.

Funding for the Main Street Program is being increased from $450,000 in 1984-85 to $750,000 in 1985-86, to enable implementation of many worthwhile downtown revitalization projects.

In the Tourism sector, Canada and New Brunswick have signed a $32 million sub-agreement which provides funding for many important projects. In recognition of the potential which a devalued Canadian dollar offers in attracting tourists from the United States, this budget contains an increase of $250,000 in the Tourism advertising budget for special efforts specifically directed at the U.S. market.

The capital budget for highway construction has been increased by $15.1 million to $152.2 million. This reflects both the signing of a new transportation sub-agreement last year and increased provincial expenditures on transportation.

New Brunswick has the most generous system of fiscal transfers to municipalities in Canada. Official statistics show that municipalities in New Brunswick receive a substantially greater share of their revenues from the provincial level of government than any other municipalities in Canada. In 1984, the New Brunswick municipalities received 52 percent of their revenues through the unconditional grant and various conditional transfers, leaving 48 percent to be financed through their own sources, mainly local property taxes. In the other Atlantic Provinces, municipalities raised 65 percent of their revenues from their own sources, while in the remainder of Canada, this ratio is over 80 percent. As a result New Brunswick homeowners benefit from the lowest real property taxes in Canada.

Nevertheless, the Budget provides for an increase in the Unconditional Grant from $89.6 million in 1984-85 to $93.9 million for 1985-86. The Unconditional Grant Formula is presently under review and the final report is expected during the current fiscal year. Overall, provincial assistance to municipalities from all sources will increase from $130.5 million in 1984-85 to $136.8 million in 1985-86.

The Provincial-Municipal Council has raised concerns on numerous occasions about the impact on municipal budgets of existing methods of reaching collective agreements. Attempts to address these concerns through the New Brunswick Industrial Relations Council have not produced satisfactory results. Therefore, the Government will appoint an independent commission of enquiry which will examine current legislation, policy and practices respecting labour relations in New Brunswick municipalities. Detailed terms of reference will be made public in the near future, and a report is expected during the current fiscal year.

COST RECOVERY AND REVENUE MEASURES

The 1985-86 spending program, highlights of which I have just outlined, supports the present needs and the future progress of our Province. The price the people are asked to pay should be weighed against the value of this program. Viewed in this context, and especially in light of the job security and job creation involved in the capital program, the price being asked of taxpayers is, in my judgement, reasonable and not at all disproportionate to the overall benefit involved.

The task of obtaining more revenue always presents difficult alternatives. Should we raise rates of tax, broaden the coverage of existing taxes by removing exemptions, or impose new taxes? Our rate of tax on property is low compared to other jurisdictions. We exempt clothing and footwear, electricity, heating fuel and many other items that are taxable in other jurisdictions. We do not have a payroll tax, paid-up-capital tax or a hospital insurance premium. If we had, for example, a hospital insurance premium along the lines of Ontario's OHIP, it would generate about $80 million which is equivalent to about 12 percentage points on our income tax rate.

There are virtually unlimited combinations of new taxes, changes in tax rates, and changes in exemptions, that can be introduced to generate more revenue. Each combination would probably have a different economic or social impact.

The Opposition has sought popularity by proposing tax reductions. They would exempt building materials and repairs to tangible personal property from sales tax, arguing that this will stimulate economic activity and generate benefits that outweigh the cost. Since this will simply add to the deficit in my view, I do not agree with the argument. However, the Government will examine these matters in some detail in the review of the tax system.

However, the Government must deal with the problems that confront the Province of New Brunswick now by obtaining more revenue from the tax system. This task is complicated by a federal budget that raised taxes in most fields open to the Province. The Government decided instead to introduce a number of changes, but to rely primarily on increases in the sales tax to generate most of the needed revenue.

Following are the tax increases contained in this Budget:

> Social Services and Education Tax - effective midnight tonight, the Social Services and Education Tax rate will increase from 10 percent to 11 percent and laundry and drycleaning, and insulation materials will no longer be exempt from tax. As of midnight tonight, prepared meals over $1.00 will be taxable. These measures will yield an additional $43 million in revenue in 1985-86.

Gasoline and Motive Fuel Tax - effective midnight tonight, gasoline and motive fuel consumed by municipal vehicles will no longer be exempt from tax. This will yield an additional $2.0 million in revenue in 1985-86.

Motor Vehicle Fees - motor vehicle fees, which have not been increased in 5 years, will be increased next year to yield an additional 25 percent in revenue. This measure will yield $6.6 million in 1986-87.

These tax increases will yield in total an additional $45 million in 1985-86 and $64 million in 1986-87.

The following cost recovery measures are being introduced:

1. Adjustments are being made in the Prescription Drug Program. Since November, 1983, senior citizens have had to pay $3.00 for each of the first ten prescriptions filled in a calendar year. After ten prescriptions were filled, they were reimbursed automatically by the Department of Health. Effective July 1, 1985, seniors will be reimbursed after they have had 15 prescriptions filled.

This change represents $15 more per senior per year. Government savings as a result of this change are expected to be $500 thousand.

2. The Government is adjusting the formula for student aid. This will increase the amount of the loan available to students before they become eligible for bursaries. It will lower provincial costs and will ensure that the Government can afford continued help to all those who need it to pursue their post-secondary education.

PUBLIC SECTOR WAGE RESTRAINT

The Government will not compromise public services by effecting large scale layoffs in the public sector. We continue to realize savings through productivity gains, but reductions in employment cannot be pushed to extremes at a time of high unemployment.

Nevertheless, it must be acknowledged that the wage bill is a major government cost which must be curbed if government services are to be sustained. In the short term, this wage bill must be limited through the rates of increase in public sector wages and salaries.

Consequently, the Government will implement a 4 and 0 program beginning with the 4 percent increases awarded this year. All 4 percent settlements will be followed by a year with no increase. The Government's intention is to negotiate such settlements. As a result of this 4 and 0 percent program, all employees in the public sector will have gone through wage restraint programs in which wage increases were limited to 0, 5, 4 and 0 over a four year period.

I realize that we are asking for a considerable sacrifice on the part of public employees. They have bargaining rights, and bargaining power, which we are asking them to restrain. These temporary limitations may not seem unreasonable, however, when viewed in the light of the job security and other benefits they have gained and which are not enjoyed by many of their fellow New Brunswickers in the private sector.

This temporary restraint program should also be viewed in light of its contribution to the Province's overall financial health. If wages were allowed to increase in the area of 4 percent to 5 percent over each of the next two years, spending would be about $15 million higher for 1986-87 and about $40 million higher for 1987-88.

THE TAX SYSTEM AND ECONOMIC INCENTIVES

The tax system must also be used wherever possible to secure and stimulate economic activity and job creation in New Brunswick. Given the current pressures on provincial finances, the Government has very limited room to move in this direction. I have, however, decided to implement a tax break for small corporations which I am convinced is justified by its potential to encourage economic growth and development.

This measure is as follows:

Corporate Income Tax - we have rewiewed the effectiveness of the zero rate for small corporations that applied in 1984. We concluded that it had a positive effect. However, some changes, primarily due to federal tax simplification measures, are in order. Commencing January 1, 1986 the effective provincial rate on corporations with active business income of $100,000 or less will be reduced from 9 percent to 5 percent. To help corporations in their planning and to ensure maximum economic benefit from this measure, I am announcing at this time that it is the Government's intention to retain the rate of 5% for a period of three years. This measure will return $300,000 to small corporations in 1985-86 and $3.5 million in 1986-87.

There is one other tax matter that I would like to address. In last year's budget I announced a new graduated rate structure on mining profits under the Metallic Minerals Tax Act. This measure was deferred pending consultation with the industry and a comprehensive study which has now been concluded. While extra revenue from the 1984 proposal would not be substantial over the foreseeable future, it nevertheless would give industry the perception that the Government of New Brunswick was unfair in its treatment of the mining sector. The Government has concluded that the existing flat rates of 2 percent on net revenue and 16 percent on net profit will remain unchanged.

There are some other aspects of this act including rates of depreciation and exploration allowances that the Government will be discussing with the industry over the coming months. However, no changes will be made that would deter exploration or mining investment in New Brunswick.

CONCLUSION

Mr. Speaker, this Budget provides for spending on ordinary account of $2.643 billion and $280 million on capital account. With ordinary account revenues of $2.576 billion the deficit on ordinary account will be $67 million. Capital recoveries will be $60 million, resulting in a budgetary deficit of $288 million compared to last years third quarter figure of $345 million. Financial requirements will be $372 million compared to $427 million last year at third quarter.

The revenue measures contained in this budget; continued slow but steady progress in improving productivity; and our 4 and 0 plan for government wage restraint are part of our longer term thrust to reduce the budgetary deficit and eliminate the ordinary account deficit. These measures, in addition to reductions that will be achieved in next year's budget process, ensure continued progress in deficit reduction which is necessary to restore our financial position to its sound pre-recession status.

We must persevere and succeed in our plan to achieve a surplus on ordinary account and reduce our budgetary deficit. Excessive debt results in interest payments that absorb an ever-increasing share of available financial resources. As time goes on, more and more cuts in programs for people would be required in order to sustain interest payments on debt and meet debt retirement schedules. Such is the experience of governments the world over that have allowed too much debt to accumulate. It is far better, and in the long run less painful, to stop the deficits and the borrowing that lead to this situation.

With a better equalization program, our goal can be achieved without serious reductions in services to people.

I commend this Budget to the House and to the people of New Brunswick, confident that it will advance the best interests of our Province.

This is above all a responsible Budget. It reduces the deficit and ensures deficit reduction will continue in future years. It enlists the co-operation of all our people in this effort.

At the same time it protects a high standard of needed government services, and invests in the economic growth and job stability which provide the only sure basis for sound government finances and a continued good quality of life in New Brunswick.

May 31, 1985

APPENDIX: SUMMARY BUDGET INFORMATION

BUDGET PLAN

1985-86

($Millions)

	Budget Plan	Increase in Net Debt	Financial Requirements
BUDGETARY ACCOUNTS			
Gross Ordinary Revenues	2,576.4		
Gross Ordinary Expenditures	2,643.4		
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(67.0)		
Capital Expenditures	280.3		
Capital Recoveries	59.7		
Net Capital Expenditures	220.6		
BUDGETARY DEFICIT	287.6	287.6	287.6
NON-BUDGETARY ACCOUNTS			
Reduction for Sinking Fund Earnings		82.0	
Increase in Net Debt		205.6	
Net Loans and Advances			30.7
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions			53.3
Financial Requirements (Excluding Contingent Liabilities)			371.6

COMPARATIVE BUDGET PLAN

($Millions)

	Year Ending March 31			
	1984 Actual	1985 Budget Estimate	1985 Third Quarter Estimate	1986 Budget Estimate
BUDGETARY ACCOUNTS				
Ordinary Account Revenues	2,213.4	2,398.3	2,368.8	2,576.4
Ordinary Account Expenditures	2,344.9	2,495.8	2,506.0	2,643.4
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(131.5)	(97.5)	(137.2)	(67.0)
Capital Account Expenditures	232.3	263.9	268.5	280.3
Capital Account Recoveries	31.0	55.7	60.5	59.7
Net Capital Expenditures	201.3	208.2	208.0	220.6
BUDGETARY DEFICIT	(332.8)	(305.7)	(345.2)	(287.6)
NON-BUDGETARY ACCOUNTS				
Reduction for Sinking Fund Earnings	68.2	75.0	75.0	82.0
Increase in Net Debt	264.6	230.7	270.2	205.6
Gross Loans and Advances	49.7	62.2	63.9	65.1
Recoveries on Loans and Advances	35.7	37.7	32.6	34.4
Net Loans and Advances	14.0	24.5	31.3	30.7
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions	48.0	50.1	50.1	53.3
Financial Requirements (Excluding Contingent Liabilities)	394.8	380.3	426.6	371.6

GROSS ORDINARY REVENUE BY SOURCE

($000)

	Year Ending March 31		
	1985 Budget Estimate	1985 Third Quarter Estimate	1986 Budget Estimate
OWN SOURCE			
Taxes			
Personal Income Tax	395,100.0	379,200.0	381,900.0
Corporate Income Tax	51,200.0	49,600.0	79,600.0
Metallic Minerals Tax	5,300.0	6,300.0	2,400.0
Provincial Real Property Tax	95,020.3	113,642.3	122,683.2
Municipal Real Property Tax	115,974.3	96,509.3	103,823.3
Social Services and Education Tax	376,000.0	376,000.0	439,800.0
Gasoline and Motive Fuels Tax	112,700.0	105,000.0	113,400.0
Tobacco Tax	51,200.0	47,700.0	48,500.0
Amusement Admission Tax	1,488.0	1,450.0	1,627.0
Pari-Mutuel Tax	319.0	345.0	341.0
Insurance Premium Tax	9,550.0	9,550.0	9,800.0
Property Transfer Tax	1,350.0	1,800.0	1,800.0
Sub-Total - Taxes	1,215,201.6	1,187,096.6	1,305,674.5
Return On Investment			
Liquor Trading Profits	70,070.0	69,070.0	71,597.7
Interest and Investment Income	19,727.7	18,852.4	19,455.8
Other	425.0	490.7	360.1
Sub-Total - Return On Investment	90,222.7	88,413.1	91,413.6
Licenses and Permits			
Motor Vehicle	29,051.0	29,322.0	30,039.0
Liquor Control and Regulation	3,900.0	3,900.0	4,200.0
Fish and Game	3,173.4	3,217.8	3,300.1
Forests	553.1	543.2	542.4
Mines	350.0	438.1	348.0
General	3,127.7	2,989.5	3,295.3
Sub-Total - Licenses and Permits	40,155.2	40,410.6	41,724.8
Sale of Goods and Services			
Institutional	3,907.0	5,269.5	4,040.7
Intergovernmental	14,817.0	15,580.3	5,420.1
Provincial Parks	1,289.2	1,167.3	1,284.3
Leases and Rentals	1,411.1	1,274.9	1,648.7
General	12,505.2	11,725.3	12,885.7
Sub-Total - Sale of Goods and Services	33,929.5	35,017.3	25,279.5
Royalties			
Forests	12,550.0	13,900.0	14,350.0
Mines	2,846.5	2,018.5	4,989.0
Sub-Total - Royalties	15,396.5	15,918.5	19,339.0
Lottery Revenues	14,200.0	13,000.0	13,400.0
Fines and Penalties	2,344.0	1,489.0	2,032.0
Miscellaneous	2,468.4	4,299.9	2,498.0
TOTAL OWN SOURCE REVENUE	1,413,917.9	1,385,645.0	1,501,361.4
UNCONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Fiscal Equalization Payments	545,700.0	531,800.0	585,200.0
Established Programs Financing - Cash	220,900.0	229,000.0	253,400.0
Extended Health Care	28,400.0	28,500.0	30,500.0
Other	1,800.0	1,800.0	1,800.0
Sub-Total - Unconditional Grants - Canada	796,800.0	791,100.0	870,900.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
General Government Services	1,497.0	1,490.0	1,520.9
Economic Development	11,676.4	12,087.9	19,256.8
Health	6,870.7	6,870.7	7,027.1
Welfare	122,071.5	124,353.6	131,208.9
Education	44,851.7	46,708.0	44,719.3
Other	578.9	578.9	447.7
Sub-Total - Conditional Grants - Canada	187,546.2	192,089.1	204,180.7
TOTAL: GRANTS FROM CANADA	984,346.2	983,189.1	1,075,080.7
GROSS ORDINARY REVENUE	2,398,264.1	2,368,834.1	2,576,442.1

CAPITAL RECOVERIES

($000)

	Year Ending March 31		
	1985 Budget Estimate	1985 Third Quarter Estimate	1986 Budget Estimate
OWN SOURCE			
General Government Services	350.0	450.0	100.0
Transportation	115.0	2,153.0	115.0
Economic Development	38.9	70.0	15.0
Education	10.0	10.0	10.0
Other	643.0	761.4	274.0
TOTAL: Own Source Revenue	1,156.9	3,444.4	514.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Transportation	27,375.0	35,868.0	40,400.0
Economic Development	19,150.0	14,978.3	12,200.0
Education	6,803.6	4,450.0	5,208.8
Other	1,239.0	1,795.0	1,400.0
TOTAL: Conditional Grants - Canada	54,567.6	57,091.3	59,208.8
TOTAL: CAPITAL RECOVERIES	55,724.5	60,535.7	59,722.8

RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES

($000)

	Year Ending March 31		
	1985 Budget Estimate	1985 Third Quarter Estimate	1986 Budget Estimate
Recoveries on Loans and Advances	24,592.6	23,143.7	24,126.9
Vehicles, Machinery and Equipment	9,131.3	8,389.3	8,841.6
Properties Held for Resale	3,986.0	1,100.0	1,425.0
TOTAL: RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES	37,709.9	32,633.0	34,393.5

GROSS ORDINARY EXPENDITURES BY DEPARTMENT

($000)

Department	Year Ending March 31 1985 Budget Estimate	1985 Revised Estimate	1986 Budget Estimate
Department of Agriculture and Rural Development	22,216.8	23,057.0	21,697.5
Alcoholism and Drug Dependency Commission	6,014.4	6,115.8	6,158.3
Board of Management	5,093.1	5,667.5	5,336.6
Civil Service Commission	1,106.1	--	--
Department of Commerce and Development	15,533.2	20,309.6	17,709.1
Department of Community Colleges	49,122.2	54,331.3	50,135.8
Community Improvement Corporation	19,921.5	21,835.4	31,045.4
Department of Education	407,323.1	409,896.3	422,370.3
Energy Secretariat	4,104.1	4,078.2	1,668.6
Department of the Environment	13,945.1	14,081.0	13,983.4
Executive Council	2,765.3	2,756.5	2,955.9
Department of Finance	10,820.4	11,044.9	11,570.7
Department of Fisheries	9,670.5	10,440.7	9,468.7
General Government	86,419.7	75,954.0	104,421.9
Department of Health	620,521.2	617,667.9	632,002.7
Department of Historical and Cultural Resources	13,097.5	13,962.8	13,355.8
Department of Justice	55,322.6	55,992.6	59,474.9
Department of Labour and Human Resources	21,009.4	23,803.3	22,447.1
Legislative Assembly	7,416.6	7,915.9	7,966.1
Maritime Provinces Higher Education Commission	97,107.4	97,107.4	103,262.8
Department of Municipal Affairs	216,996.2	215,853.5	231,367.2
Department of Natural Resources	38,849.6	38,418.6	38,430.1
New Brunswick Housing Corporation	19,492.5	19,532.5	18,996.6
New Brunswick Occupational Health and Safety Commission	--	--	--
Office of the Comptroller	4,087.6	4,277.8	4,145.1
Premier's Office	607.5	616.7	636.4
Service of the Public Debt	333,510.0	328,710.0	374,082.5
Department of Social Services	253,125.9	256,215.3	274,122.2
Department of Supply and Services	28,932.5	30,563.3	30,991.7
Department of Tourism	13,461.8	14,101.0	13,618.6
Department of Transportation	103,589.9	107,050.2	105,646.5
Department of Youth and Recreation	14,613.1	14,649.8	14,300.0
TOTAL - GROSS ORDINARY EXPENDITURES	2,495,796.8	2,506,006.8	2,643,368.5

CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES

($000)

Department	Year Ending March 31 1985 Budget Estimate	1985 Revised Estimate	1986 Budget Estimate
Department of Agriculture and Rural Development	--	--	115.0
Department of Commerce and Development	1,600.0	1,360.5	1,318.0
Department of Community Colleges	9,522.2	6,522.2	3,470.0
Community Improvement Corporation	25,160.0	20,853.5	17,700.0
Department of Education	27,613.0	27,613.0	33,617.0
Department of the Environment	8,305.0	7,805.0	8,553.0
Department of Fisheries	--	--	--
Department of Health	34,047.0	34,047.0	32,000.0
Department of Historical and Cultural Resources	1,155.0	1,155.0	400.0
Maritime Provinces Higher Education Commission	4,118.0	4,118.0	3,685.0
Department of Municipal Affairs	4,500.0	4,500.0	4,500.0
Department of Natural Resources	2,480.0	1,970.2	2,860.0
Department of Supply and Services	17,634.6	17,634.6	15,135.0
Department of Tourism	2,205.5	2,220.5	2,300.0
Department of Transportation	124,000.0	137,101.0	154,500.0
Department of Youth and Recreation	1,593.8	1,593.8	100.0
TOTAL - CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES	263,934.1	268,494.3	280,253.0

GROSS LOANS AND ADVANCES

($000)

Department	Year Ending March 31 1985 Budget Estimate	1985 Revised Estimate	1986 Budget Estimate
Department of Agriculture and Rural Development	9,400.0	10,005.0	9,403.0
Department of Commerce and Development	6,000.0	6,000.0	9,000.0
Community Improvement Corporation	--	--	2,400.0
Department of Education	3,800.0	3,800.0	3,800.0
Executive Council	--	--	--
Department of Fisheries	16,000.0	16,000.0	14,000.0
Department of Health	10,365.0	10,365.0	10,000.0
Deparment of Municipal Affairs	45.0	45.0	40.0
Department of Natural Resources	700.0	700.0	700.0
New Brunswick Housing Corporation	9,965.6	10,690.0	9,957.0
Department of Supply and Services	1,948.1	1,948.1	300.0
Department of Tourism	130.0	130.0	130.0
Department of Transportation	3,820.0	4,200.0	5,335.0
TOTAL - LOANS AND ADVANCES	62,173.7	63,883.1	65,065.0

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BUDGET

1985-1986

L'honorable John B.M. Baxter, c.r.
Ministre des Finances

ERRATA

Page 14, haut de la page dans la version française, remplacer

"porté de 10 % à 11 %, et les produits servant à la lessive, au nettoyage à sec et à l'isolation ne seront plus exempts de la taxe."

par ce qui suit:

"porté de 10 % à 11 %, et le blanchissage et le nettoyage à sec, de même que les produits servant à l'isolation, ne seront plus exempts de la taxe."

Le budget du Nouveau-Brunswick 1985

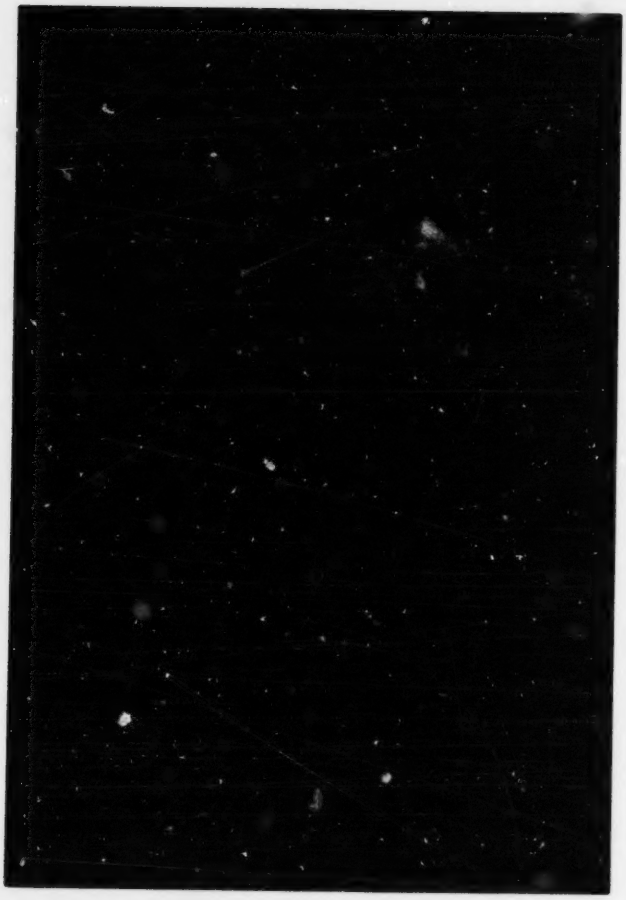

Allocution de

l'honorable John B.M. Baxter, c.r.
Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ÉCONOMIE NATIONALE ET FINANCES DE LA PROVINCE...	1
PROGRAMME DES DÉPENSES DE 1985-1986.....	7
RECOUVREMENT DES COÛTS ET MESURES FISCALES.....	12
MODÉRATION DES SALAIRES DANS LE SECTEUR PUBLIC..	16
RÉGIME FISCAL ET STIMULATION DE L'ÉCONOMIE.....	18
CONCLUSION.....	20

ANNEXE: RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

Monsieur l'Orateur,

Avant de commencer l'exposé budgétaire, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de l'excellente façon dont vous vous acquittez de vos fonctions d'Orateur, ce que vous faites avec une patience inébranlable, avec équité et avec un bon sens de l'humour.

ÉCONOMIE NATIONALE ET FINANCES DE LA PROVINCE

Le Canada ne s'est pas encore totalement rétabli de la pire récession qu'il a connue depuis plus de 50 ans. Un taux d'inflation dans les deux chiffres et des taux d'intérêt écrasants ont lourdement touché notre pays en ayant pour effet de réduire les investissements, la production et le nombre d'emplois. Pendant la récession, le nombre de personnes occupant un emploi au Canada a diminué, et ce, pour la première fois depuis une trentaine d'années. Notre pays a perdu 500 000 emplois, et le nombre de personnes occupant un emploi vient tout juste de revenir au même niveau qu'avant la récession.

Les investissements du secteur privé, en chiffres réels, commencent à reprendre dans tout le pays; la baisse de 22 % depuis le début de la récession, cependant, a entraîné une perte terrible sur le plan de la croissance et des possibilités d'emplois. À l'échelle nationale, l'augmentation prévue du nombre d'emplois compensera à peine la croissance de la population active cette année, et le chômage ne baissera donc pas tellement. En résumé, la reprise en est à sa deuxième année au Canada, mais, parce que la récession a été si dévastatrice, le regain prend du temps.

Une telle conjoncture a imposé un lourd fardeau à la population du Nouveau-Brunswick, dont la prospérité dépend tellement de la demande extérieure pour nos produits et tellement aussi d'une économie nationale saine. Même si la croissance économique a rebondi au Nouveau-Brunswick en 1984, surtout dans le domaine des exportations, les effets de la récession nationale ont continué à exercer des pressions à la hausse sur les dépenses du gouvernement tout en ralentissant la croissance des recettes.

Pris dans un tel étau financier et économique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a dû recourir au financement par déficit au compte ordinaire, au cours des années 80, au lieu de négliger les services dont les gens ont besoin ou d'imposer des taxes et des impôts prohibitifs aux contribuables de la province.

Le gouvernement reconnaît que de tels déficits doivent être, comme ils l'ont toujours été, l'exception plutôt que la règle. Nous prenons des mesures pour éliminer les déficits, et je m'attends à ce que les chiffres définitifs pour 1984-1985 indiquent que nos dépenses auront été inférieures aux prévisions budgétaires. Le déficit sera cependant plus élevé que je ne l'avais prévu le printemps dernier, à cause du moins-perçu au chapitre des paiements de péréquation du fédéral et des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers.

La formule de péréquation conçue en 1982 s'est avérée déficiente. Les paiements ont été beaucoup moins élevés qu'on ne le croyait au début et leur répartition entre les provinces bénéficiaires a changé aux dépens du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, le moins-perçu au chapitre des

recettes en 1984-1985 a surpris le gouvernement fédéral, qui s'occupe de percevoir l'impôt sur le revenu au nom du Nouveau-Brunswick et de la plupart des autres provinces.

La croissance de l'économie, qui pourtant a été de 4,8 % en 1984 et est censée être de 2,5 % en 1985, demeure tout de même nettement insatisfaisante. On s'attend à ce que les investissements augmentent de 11,4 %, soit un taux de croissance plus élevé que dans le reste du Canada, mais qui ne suffira pas à créer tous les emplois dont la province a besoin. Le nombre d'emplois devrait augmenter de 2,4 % en 1985, mais la population active augmentera de 2,7 %. Par conséquent, il est prévu que le taux de chômage augmentera légèrement pour atteindre 15,1 %.

Le moins-perçu de recettes en 1984-1985 a assombri les perspectives pour 1985-1986. Même si le gouvernement fédéral a accepté d'augmenter ses paiements de péréquation pour la présente année financière, il est évident à nos yeux que la formule elle-même est déficiente. La formule complexe a été révisée en 1982, mais les paiements ont été de loin inférieurs aux prévisions du gouvernement fédéral lui-même. Il était prévu, par exemple, que le Nouveau-Brunswick recevrait 684 millions de dollars en 1985-1986. En réalité, en vertu de la formule, le montant sera réduit de 132 millions environ. J'ai demandé avec insistance une révision de la formule, et j'ai fait des propositions précises sur la façon dont ses faiblesses pourraient être corrigées. Je n'ai pas encore obtenu l'accord du fédéral à ce sujet, mais des discussions sont en cours et devraient mener à une formule de péréquation plus équitable en 1987, sinon plus tôt.

Le moins-perçu au chapitre de la péréquation, de même que les mesures fédérales qui, en 1982 et en 1983, ont réduit les fonds que, autrement, nous aurions reçus en vertu du financement des programmes établis, a eu pour effet de réduire grandement la participation du fédéral à nos dépenses totales.

Aux fins de comparaison, nos recettes provenant du fédéral ont représenté en moyenne 47 % des dépenses totales au compte ordinaire durant les dix années qui ont précédé 1982-1983. En 1985-1986, nos recettes provenant du fédéral ne représenteront qu'environ 42 %. Si la contribution du fédéral avait été la même en 1985-1986 que durant les dix années ayant précédé 1982-1983, nous aurions eu cette année 138 millions de plus en recettes et un excédent suffisamment élevé pour couvrir le versement sur le capital de notre dette.

En réalité, le moins-perçu de recettes, y compris au chapitre de la péréquation et de l'impôt sur le revenu des particuliers, ainsi que le coût un peu plus élevé que prévu des services nous empêcheront d'atteindre l'objectif financier pour 1985-1986, que j'avais indiqué dans mon dernier budget. Même si le déficit sera réduit de moitié, il ne sera pas éliminé comme nous l'avions prévu.

Les prévisions budgétaires montreront que la hausse des dépenses contrôlables cette année est loin d'être excessive. Nous réaliserons d'autres économies dans les dépenses à l'avenir, des économies très

appréciables dans certains domaines, mais des coupures générales plus radicales réduiraient gravement les services gouvernementaux et augmenteraient le chômage. À cet égard, les députés ne doivent pas oublier que seule une autre province a un taux de dépenses provinciales-municipales par habitant qui soit inférieur à celui du Nouveau-Brunswick.

Une limitation efficace des dépenses, en plus des mesures que j'annonce aujourd'hui en vue de combler en partie le moins-perçu de recettes dont je viens de parler, nous permet de réduire le déficit cette année et de poursuivre la politique fiscale visant l'élimination rapide du déficit.

Permettez-moi de situer les taux de dépenses et les mesures fiscales dans le contexte des trois principales décisions de principe que le gouvernement a prises et qui ont présidé à l'élaboration du budget.

En premier lieu, nous avons maintenu la gamme, la qualité et l'accessibilité des services gouvernementaux nécessaires. C'est déjà un exploit que d'avoir réussi à le faire malgré les circonstances financières pénibles des dernières années. C'est pourquoi les gestionnaires des programmes gouvernementaux et les employés dévoués des services publics qui sont chargés directement de la prestation des services gouvernementaux à la population méritent nos félicitations les plus chaleureuses. Le gouvernement se rend pleinement compte du fait qu'une amélioration réelle de ces services exige plus de fonds

que nous sommes en mesure de fournir cette année. Pour le moment, nous devons remettre de telles améliorations à une autre année.

En deuxième lieu, nous avons continué d'investir dans de nouvelles installations sanitaires, éducationnelles et sociales, dans la réparation et l'amélioration des installations existantes et dans notre infrastructure. Négliger de tels besoins serait nuisible: cela réduirait la qualité de vie dans la province, rendrait celle-ci moins attrayante pour les investisseurs, les travailleurs et les touristes et permettrait la détérioration d'un actif important.

Des réductions irréalistes des dépenses consacrées à de telles installations, en plus de nuire à la qualité des services, entraîneraient en outre un chômage accru dans les industries de la construction.

En troisième lieu, il nous faut trouver l'argent en vue de payer notre part des programmes que nous négocions avec le gouvernement fédéral, programmes susceptibles de favoriser le maintien d'emplois à long terme et d'assurer la compétitivité de nos industries de base.

Ces programmes fédéraux-provinciaux ont largement contribué à assurer des emplois permanents plus stables dans certaines industries, dont celle des pâtes et papiers, à assurer la croissance dans le secteur des mines et à procurer les investissements nécessaires dans les domaines de l'agriculture, des pêches, du tourisme, de l'industrie de fabrication, de la recherche et du développement et de la construction de routes. Les investissements dans ces programmes connaîtront une hausse substantielle au cours de la présente année financière.

Nous croyons que la population du Nouveau-Brunswick acceptera de payer la note requise pour la mise en oeuvre de ces divers programmes et, en même temps, pour la réduction progressive du déficit jusqu'à son extinction prochaine.

Cela signifie que les bénéficiaires de certains services gouvernementaux devront débourser un peu plus pour les services qu'ils reçoivent, que la taxe de vente et la taxe à la consommation seront plus élevées pour l'ensemble de la population et que le gouvernement, tout en écartant les compressions de personnel dans le secteur public général comme moyen de réduire ses coûts, demandera la collaboration de ses employés en contenant les hausses de salaires.

PROGRAMME DES DÉPENSES DE 1985-1986

Nos services de santé et notre système d'éducation, qui coûteront ensemble plus d'un milliard de dollars en 1985-1986, continueront d'offrir à la population du Nouveau-Brunswick des services de première qualité.

Dans le domaine de la santé, des crédits ont été approuvés pour étendre le programme de l'Hôpital extra-mural à deux régions de la province. La Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick prévoit offrir des lits aux femmes de la région de Newcastle au début de 1986.

Le montant affecté au programme d'assistance de base du ministère des Services sociaux sera accru par suite d'une nouvelle grille des tarifs qui sera annoncée lorsque Madame la ministre présentera à la Chambre les crédits de son ministère. Les foyers de

soins spéciaux recevront aussi des crédits additionnels afin de hausser le taux journalier versé au profit des résidents.

Le gouvernement a distribué plus de 400 000 $ répartis entre plusieurs ministères pour notre contribution aux Jeux d'été du Canada qui se tiendront cet été dans la ville de Saint John, ainsi que pour la célébration de l'Année internationale de la jeunesse en 1985.

Les dépenses d'immobilisation pour la présente année financière seront de 32 millions de dollars dans le domaine de la santé, de 33,6 millions en éducation, de 3,7 millions dans le secteur de l'éducation postsecondaire (financé par la province par l'entremise de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes), de 3,5 millions pour les collèges communautaires et de 2,6 millions pour l'établissement de trois centres de détention par le ministère de la Justice.

Le Programme de stimulation de l'emploi recevra 12,3 millions et devrait permettre de créer plus de 6 200 emplois. Il s'agit d'un programme à coûts partagés avec Emploi et Immigration Canada qui assume une plus grande partie des coûts.

Ensemble, le Canada et le Nouveau-Brunswick dépenseront 93,1 millions en 1985-1986 pour le développement économique de la province dans le cadre de diverses ententes auxiliaires, soit une augmentation de 44 millions par rapport à 1984-1985. Après que le

gouvernement fédéral eut mis l'accent pendant près de trois ans sur la prestation directe de programmes de développement économique, nous avons accompli d'importants progrès l'année dernière en revenant à une approche conjointe et à une formule de coûts partagés. Au cours des douze derniers mois, nous avons signé sept ententes pour un total de 303,2 millions de dollars. Le budget prévoit que la part du Nouveau-Brunswick dans le cadre des ententes auxiliaires s'élèvera à 21,4 millions en 1985-1986, soit 9,3 millions de plus qu'en 1984-1985.

La somme affectée au Programme de revitalisation des rues principales, de 450 000 $ qu'elle était en 1984-1985, passe à 750 000 $ en 1985-1986, afin de permettre la réalisation de nombreux projets valables de revitalisation des centres urbains.

Dans le secteur du tourisme, le Nouveau-Brunswick a signé une entente auxiliaire de 32 millions de dollars avec le gouvernement du Canada, ce qui permet de subventionner nombre de projets importants. Afin de profiter des avantages que peut offrir un dollar canadien dévalué comme moyen d'attirer les touristes américains, le budget prévoit une augmentation de 250 000 $ des dépenses en publicité du ministère du Tourisme, pour une campagne spéciale aux États-Unis.

Les dépenses prévues pour la construction de routes sont accrues de 15,1 millions, pour atteindre 152,2 millions de dollars. Ceci reflète à la fois la signature, l'année dernière, d'une nouvelle entente

auxiliaire sur les transports et une augmentation des dépenses provinciales en matière de transports.

Le Nouveau-Brunswick a le système de transferts fiscaux aux municipalités le plus généreux au Canada. Les statistiques officielles indiquent que les municipalités du Nouveau-Brunswick sont celles du Canada qui reçoivent la plus grande proportion de leurs recettes du gouvernement provincial. En 1984, les municipalités du Nouveau-Brunswick ont vu 52 % de leurs recettes provenir des subventions sans condition et des transferts conditionnels, et n'avaient plus que 48 % de leurs dépenses à financer par leurs propres sources, soit surtout les taxes foncières locales. Dans les autres provinces de l'Atlantique, les municipalités ont dû percevoir 65 % de leurs recettes par elles-mêmes, tandis que dans le reste du Canada, la moyenne dépasse 80 %. En conséquence, les propriétaires du Nouveau-Brunswick bénéficient du taux d'impôt foncier le plus bas au Canada.

Le budget offre néanmoins une augmentation des subventions sans condition, qui passent de 89,6 millions en 1984-1985 à 93,9 millions en 1985-1986. La formule de subvention sans condition fait actuellement l'objet d'une étude, et le rapport définitif doit être présenté durant l'année financière en cours. Dans l'ensemble, l'aide provinciale aux municipalités, provenant des diverses sources, passera de 130,5 millions en 1984-1985 à 136,8 millions en 1985-1986.

Le Provincial Municipal Council a exprimé, à maintes reprises, ses inquiétudes au sujet des répercussions sur les budgets municipaux des méthodes suivies actuellement en vue de conclure des ententes collectives. Les tentatives effectuées par le biais du Conseil des relations industrielles du Nouveau-Brunswick, afin de répondre aux préoccupations exprimées, n'ont pas obtenu de résultats satisfaisants. Le gouvernement nommera donc une commission d'enquête indépendante, qui examinera les mesures législatives actuelles, les politiques et les pratiques ayant trait aux relations du travail dans les municipalités du Nouveau-Brunswick. Le détail du mandat de la commission d'enquête sera rendu public dans un proche avenir, et un rapport devrait être présenté durant l'année financière en cours.

RECOUVREMENT DES COÛTS ET MESURES FISCALES

Le programme de dépenses de 1985-1986, dont je viens d'exposer les traits saillants, va dans le sens des besoins actuels et du progrès futur de notre province. Le prix que nous demandons aux gens de payer doit être considéré en fonction de la valeur du programme. Vu un tel contexte et, surtout, la sécurité d'emploi, ainsi que la création d'emplois qu'offre le programme du compte de capital, j'estime que le prix demandé aux contribuables est raisonnable et n'est nullement disproportionné, compte tenu de l'ensemble des avantages offerts.

La tâche consistant à obtenir davantage de recettes présente toujours des choix difficiles. Devrions-nous hausser les tarifs fiscaux, élargir les champs fiscaux actuels en supprimant les exemptions ou instituer de nouveaux impôts ou de nouvelles taxes? Notre taux d'impôt foncier est peu élevé par rapport à celui d'autres gouvernements. Nous exemptons les vêtements et les chaussures, l'électricité, le combustible de chauffage et bien d'autres articles qui sont taxables ailleurs. Nous n'avons pas d'impôt sur le salaire, de taxe sur le capital libéré ou de prime d'assurance-hospitalisation. Si nous avions, par exemple, une prime d'assurance-hospitalisation similaire à l'OHIP de l'Ontario, elle générerait environ 80 millions de dollars, soit l'équivalent d'environ douze points de notre taux de l'impôt sur le revenu.

Les combinaisons de nouveaux impôts et de nouvelles taxes, de changements de taux fiscaux et des exemptions qui peuvent être mises en vigueur en vue de générer davantage de recettes sont presque illimitées.

Chaque combinaison aurait probablement des répercussions économiques ou sociales différentes.

L'opposition a voulu faire bonne figure en proposant des réductions d'impôts. L'opposition aurait exempté de la taxe de vente les matériaux de construction et les réparations aux biens personnels corporels, sous prétexte qu'une telle mesure stimulerait l'activité économique et générerait des avantages supérieurs aux coûts. Je ne suis pas d'accord, car à mon avis une telle manière d'agir ne ferait qu'accroître le déficit. Le gouvernement examinera toutefois la question quelque peu en détail au cours de l'étude du régime fiscal.

Cependant, le gouvernement doit s'occuper des problèmes que connaît actuellement le Nouveau-Brunswick en obtenant davantage de recettes du régime fiscal. La tâche se trouve compliquée par un budget fédéral qui a haussé les impôts dans la plupart des secteurs ouverts à la province. Le gouvernement a décidé d'effectuer plutôt un certain nombre de changements, mais de se baser principalement sur des augmentations de la taxe de vente comme moyen de générer la plus grande partie des recettes nécessaires.

Voici quelles sont les augmentations fiscales contenues dans le budget actuel:

> **<u>Taxe pour les services sociaux et l'éducation</u>. À compter de minuit ce soir, le taux de la taxe pour les services sociaux et l'éducation sera**

porté de 10 % à 11 %, et les produits servant à la lessive, au nettoyage à sec et à l'isolation ne seront plus exempts de la taxe. À compter de minuit ce soir, les repas préparés coûtant plus de 1 $ seront taxables. Ces mesures rapporteront des recettes de 43 millions de dollards de plus en 1985-1986.

Taxe sur l'essence et les carburants. À compter de minuit ce soir, l'essence et les carburants consommés dans les véhicules appartenant aux municipalités ne seront plus exempts de la taxe. Il en résultera des recettes additionnelles de 2,0 millions de dollars en 1985-1986.

Droits sur les véhicules à moteur. Les droits sur les véhicules à moteur, qui n'ont pas changé depuis cinq ans, seront augmentés l'année prochaine de façon à rapporter des recettes supplémentaires de 25 %. Cette mesure rapportera 6,6 millions de dollars en 1986-1987.

Ces augmentations de taxes rapporteront en tout une somme additionnelle de 45 millions en 1985-1986 et de 64 millions en 1986-1987.

Le gouvernement apporte les mesures de recouvrement des coûts suivantes:

1. Des redressements sont apportés au régime de dispensation gratuite des médicaments sur ordonnance. Depuis novembre 1983, les personnes âgées ont à payer la somme de 3 $ pour chacune des dix premières ordonnances qu'elles font remplir au cours de l'année civile. Après les dix premières ordonnances, ces personnes reçoivent un remboursement automatique du ministère de la Santé. À compter du 1er juillet 1985, les personnes âgées auront droit à un remboursement après avoir fait remplir 15 ordonnances.

Ce changement représente la somme de 15 $ de plus par année par personne âgée. Il en résultera pour le gouvernement des économies de l'ordre de 500 000 $.

2. Le gouvernement redresse sa formule d'aide aux étudiants. Il augmente le montant des prêts consentis aux étudiants avant que ces derniers soient admissibles à la bourse d'études. Le gouvernement verra ainsi ses dépenses diminuer et sera ainsi plus en mesure de continuer à aider toutes les personnes qui ont besoin d'aide pour poursuivre leurs études postsecondaires.

MODÉRATION DES SALAIRES DANS LE SECTEUR PUBLIC

Le gouvernement ne risquera pas de diminuer les services publics par le licenciement d'un grand nombre d'employés de ce secteur. Nous continuons à obtenir des économies par une augmentation de la productivité, mais, en période de chômage élevé, nous ne pouvons pas réduire à l'extrême le nombre des emplois.

Il faut cependant reconnaître que les salaires représentent pour le gouvernement une dépense importante et que celui-ci doit en freiner la hausse s'il veut maintenir ses services. À court terme, il faut limiter ces salaires par des mesures touchant les taux d'augmentation des traitements et salaires dans le secteur public.

En conséquence, le gouvernement mettra en vigueur un programme de 4 % et de 0 % en commençant par les augmentations de 4 % accordées cette année. Dans tous les cas où les ententes prévoyaient une augmentation de 4 %, aucune augmentation ne sera accordée l'année suivante. Le gouvernement a l'intention d'en arriver à ces ententes par voie de négociations. Les programmes de modération salariale, y compris le programme actuel de 4 % et de 0 %, font que tous les employés du secteur public auront, sur une période de quatre ans, obtenu des augmentations de salaires limitées à 0 %, 5 %, 4 % et 0 %.

Je sais bien que nous demandons un gros sacrifice aux employés du secteur public. Ils ont des droits de négociation, et un pouvoir de négociation que nous leur demandons de contenir. Il peut toutefois ne pas sembler déraisonnable d'imposer de pareilles contraintes temporaires, compte tenu de la sécurité

d'emploi et des autres avantages que les employés du secteur public ont acquis et dont ne jouissent pas de nombreux concitoyens néo-brunswickois du secteur privé.

Le programme de modération provisoire doit aussi être envisagé dans la perspective de l'apport à la santé financière globale de la province. Si les salaires augmentaient de l'ordre de 4 % à 5 % au cours de chacune des deux prochaines années, les dépenses augmenteraient d'environ 15 millions en 1986-1987 et d'environ 40 millions en 1987-1988.

RÉGIME FISCAL ET STIMULATION DE L'ÉCONOMIE

Il faut aussi profiter pleinement du régime fiscal pour protéger et stimuler l'activité économique et la création d'emplois au Nouveau-Brunswick. Vu les pressions actuelles exercées sur les finances de la province, la marge de manoeuvre du gouvernement, à cet égard, est très limitée. Toutefois, j'ai décidé de mettre en vigueur à l'intention des petites corporations un dégrèvement qui est justifié, j'en suis convaincu, puisqu'il est susceptible de favoriser la croissance et le développement économiques.

La mesure en question est la suivante:

IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS. Nous avons examiné l'efficacité du taux de 0 % appliqué aux petites corporations en 1984 et nous avons constaté qu'il a eu des effets positifs. Toutefois, des modifications s'imposent, surtout en raison des mesures fédérales en matière de simplification fiscale. À compter du 1er janvier 1986, le taux provincial applicable aux corporations actives ayant un revenu d'affaires de 100 000 $ ou moins passera de 9 % à 5 %. Afin de faciliter la planification des corporations et de maximiser les effets économiques de la mesure, j'annonce aujourd'hui que le gouvernement compte maintenir le taux de 5 % pendant trois ans. Grâce à cette mesure, les petites corporations économiseront 300 000 $ en 1985-1986 et 3,5 millions en 1986-1987.

Il y a une autre question fiscale sur laquelle je veux m'arrêter. Dans le budget de l'année dernière, j'ai annoncé l'introduction d'une taxe progressive sur les bénéfices dans le secteur minier, en vertu de la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques. Cette mesure a été reportée, afin de permettre de consulter l'industrie et de procéder à une étude détaillée de la question, étude qui est maintenant terminée. Tout en n'apportant pas de recettes additionnelles appréciables dans un avenir prévisible, cette mesure fiscale proposée en 1984 aurait eu pour conséquence de donner à l'industrie l'impression que le gouvernement ne traite pas le secteur minier de façon équitable. Par conséquent, le gouvernement a décidé que la taxe actuelle, aux taux fixes de 2 % des recettes nettes et de 16 % du profit net, demeurera inchangée.

D'autres aspects de cette loi, dont les taux d'amortissement et les montants admissibles affectés à l'exploration, feront l'objet de discussions entre le gouvernement et les représentants de l'industrie au cours des mois à venir. Cependant, aucun changement susceptible de décourager l'exploration minière ou de nuire à ces investissements au Nouveau-Brunswick ne sera apporté.

CONCLUSION

Monsieur l'Orateur, le présent budget prévoit des dépenses de 2,643 milliards de dollars au compte ordinaire et de 280 millions au compte de capital. Les recettes au compte ordinaire s'élevant à 2,576 milliards, le déficit au compte ordinaire sera de 67 millions. Les recouvrements au compte de capital atteindront 60 millions, donnant un déficit budgétaire de 288 millions, contre 345 millions au troisième trimestre de l'année dernière. Les besoins financiers seront de 372 millions, contre 427 millions au troisième trimestre de l'année dernière.

Les mesures fiscales figurant dans le présent budget, l'amélioration de la productivité qui se poursuit de façon lente mais continue et notre programme de 4 % et de 0 % en matière de modération salariale du gouvernement font partie de notre effort à long terme visant à réduire le déficit budgétaire et à éliminer le déficit au compte ordinaire. Ces mesures, s'ajoutant aux réductions qui seront effectuées au cours de l'élaboration du budget de l'année prochaine, garantissent que nous continuerons à réduire le déficit, ce qui est nécessaire pour redonner à notre situation financière sa solidité d'avant la récession.

Nous devons persévérer afin d'atteindre notre objectif qui consiste à réaliser un excédent au compte ordinaire et à réduire notre déficit budgétaire. Une dette excessive entraîne des paiements d'intérêts qui absorbent une part sans cesse croissante des ressources financières disponibles. Il faudrait au fil des ans, apporter de plus en plus de réductions dans les programmes destinés à la population afin de pouvoir payer les intérêts et de respecter les remboursements prévus de la dette. Voilà la situation dans laquelle

se trouvent les gouvernements du monde entier qui ont laissé leur dette trop s'accumuler. Il est bien mieux, et beaucoup moins pénible à long terme, de mettre fin aux déficits et aux emprunts qui mènent à une telle situation.

Un meilleur programme de péréquation nous permettrait d'atteindre notre objectif sans pour autant réduire sensiblement les services à la population.

Je recommande le présent budget à la Chambre et à la population du Nouveau-Brunswick, et je suis persuadé qu'il permettra de faire avancer les intérêts de la province.

Il s'agit avant tout d'un budget responsable. Il permet une réduction du déficit et assure que cette réduction se poursuivra au cours des années à venir. C'est aussi un budget qui fait appel à la collaboration de toute la population.

De plus, le budget permet de maintenir des normes élevées au chapitre des services gouvernementaux nécessaires; il mise sur la croissance économique et la stabilité de l'emploi, qui sont les seuls vrais moyens d'assainir les finances du gouvernement et de maintenir la qualité de la vie au Nouveau-Brunswick.

le 31 mai 1985

ANNEXE: RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

PROGRAMME BUDGÉTAIRE

1985-1986

(en millions de dollars)

	Programme budgétaire	Augmentation de la dette nette	Besoins financiers
COMPTES BUDGÉTAIRES			
Recettes brutes au compte ordinaire.....	2 576,4		
Dépenses brutes au compte ordinaire.....	2 643,4		
Excédent au compte ordinaire (déficit).....	(67,0)		
Dépenses au compte de capital.....	280,3		
Recouvrements au compte de capital.....	59,7		
Dépenses nettes au compte de capital.....	220,6		
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	287,6	287,6	287,6
COMPTES NON BUDGÉTAIRES			
Réduction pour gains des fonds d'amortissement..		82,0	
Augmentation de la dette nette.....		205,6	
Prêts et avances nets.....			30,7
Versements aux fonds d'amortissement et rachat d'obligation en série.....			53,3
Besoins financiers (sauf le passif éventuel)....			371,6

PROGRAMME BUDGÉTAIRE COMPARATIF
(en millions de dollars)

	Année se terminant le 31 mars			
	1984 Chiffres réels	1985 Prévisions budgétaires	1985 Prévisions du troisième trimestre	1986 Prévisions budgétaires
COMPTES BUDGÉTAIRES				
Recettes au compte ordinaire	2 213,4	2 398,3	2 368,8	2 576,4
Dépenses au compte ordinaire	2 344,9	2 495,8	2 506,0	2 643,4
Excédent au compte ordinaire (déficit)	(131,5)	(97,5)	(137,2)	(67,0)
Dépenses au compte de capital	232,3	263,9	268,5	280,3
Recouvrements au compte de capital	31,0	55,7	60,5	59,7
Dépenses nettes au compte de capital	201,3	208,2	208,0	220,6
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	(332,8)	(305,7)	(345,2)	(287,6)
COMPTES NON BUDGÉTAIRES				
Réduction pour gains des fonds d'amortissement	68,2	75,0	75,0	82,0
Augmentation de la dette nette	264,6	230,7	270,2	205,6
Prêts et avances bruts	49,7	62,2	63,9	65,1
Recouvrements sur prêts et avances	35,7	37,7	32,6	34,4
Prêts et avances nets	14,0	24,5	31,3	30,7
Versements aux fonds d'amortissement et rachat d'obligations en série	48,0	50,1	50,1	53,3
Besoins financiers (sauf le passif éventuel)	394,8	380,3	426,6	371,6

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR SOURCE
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars 1985 Prévisions budgétaires	1985 Prévisions du troisième trimestre	Prévisions budgétaires de 1986
DE SOURCE PROPRE			
Taxes			
Impôt sur le revenu des particuliers	395 100,0	379 200,0	381 900,0
Impôt sur le revenu des corporations	51 200,0	49 600,0	79 600,0
Taxe sur les minéraux métalliques	5 300,0	6 300,0	2 400,0
Impôt provincial sur les biens fonciers	95 020,3	113 642,3	122 683,2
Impôt municipal sur les biens fonciers	115 974,3	96 509,3	103 823,3
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	376 000,0	376 000,0	439 800,0
Taxe sur l'essence et les carburants	112 700,0	105 000,0	113 400,0
Taxe sur le tabac	51 200,0	47 700,0	48 500,0
Taxe sur le prix d'entrée dans les lieux de divertissement	1 488,0	1 450,0	1 627,0
Taxe sur le pari mutuel	319,0	345,0	341,0
Taxe sur les primes d'assurance	9 550,0	9 550,0	9 800,0
Taxe sur le transfert de biens réels	1 350,0	1 800,0	1 800,0
Total partiel - taxes	1 215 201,6	1 187 096,6	1 305 674,5
Rendement du capital investi			
Bénéfice de la vente de boissons alcooliques	70 070,0	69 070,0	71 597,7
Intérêts et revenu de placement	19 727,7	18 852,4	19 455,8
Autres	425,0	490,7	360,1
Total partiel - rendement du capital investi	90 222,7	88 413,1	91 413,6
Licences et permis			
Véhicules à moteur	29 051,0	29 322,0	30 039,0
Réglementation des boissons alcooliques	3 900,0	3 900,0	4 200,0
Pêche et chasse	3 173,4	3 217,8	3 300,1
Forêts	553,1	543,2	542,4
Mines	350,0	438,1	348,0
Général	3 127,7	2 989,5	3 295,3
Total partiel - licences et permis	40 155,2	40 410,6	41 724,8
Vente de biens et services			
Institutionnel	3 907,0	5 269,5	4 040,7
Intergouvernemental	14 817,0	15 580,3	5 420,1
Parcs provinciaux	1 289,2	1 167,3	1 284,3
Baux et loyers	1 411,1	1 274,9	1 648,7
Général	12 505,2	11 725,3	12 885,7
Total partiel - vente de biens et services	33 929,5	35 017,3	25 279,5
Redevances			
Forêts	12 550,0	13 900,0	14 350,0
Mines	2 846,5	2 018,5	4 989,0
Total partiel - redevances	15 396,5	15 918,5	19 339,0
Recettes des loteries	14 200,0	13 000,0	13 400,0
Amendes et peines	2 344,0	1 489,0	2 032,0
Divers	2 468,4	4 299,9	2 498,0
TOTAL - RECETTES DE SOURCE PROPRE	1 413 917,9	1 385 645,0	1 501 361,4
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES - CANADA			
Paiements de péréquation	545 700,0	531 800,0	585 200,0
Financement des programmes établis - comptant	220 900,0	229 000,0	253 400,0
Services complémentaires de santé	28 400,0	28 500,0	30 500,0
Autres	1 800,0	1 800,0	1 800,0
Total partiel - subventions inconditionnelles - Canada	796 800,0	791 100,0	870 900,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Services gouvernementaux généraux	1 497,0	1 490,0	1 520,9
Développement économique	11 676,4	12 087,9	19 256,8
Santé	6 870,7	6 870,7	7 027,1
Bien-être	122 071,5	124 353,6	131 208,9
Éducation	44 851,7	46 708,0	44 719,3
Autres	578,9	578,9	447,7
Total partiel - subventions conditionnelles - Canada	187 546,2	192 089,1	204 180,7
TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA	984 346,2	983 189,1	1 075 080,7
RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	2 398 264,1	2 368 834,1	2 576 442,1

RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1985 Prévisions budgétaires	1985 Prévisions du troisième trimestre	Prévisions budgétaires de 1986
DE SOURCE PROPRE			
Services gouvernementaux généraux	350,0	450,0	100,0
Transports	115,0	2 153,0	115,0
Développement économique	38,9	70,0	15,0
Éducation	10,0	10,0	10,0
Autres	643,0	761,4	274,0
TOTAL - recettes de sources propre	1 156,9	3 444,4	514,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Transports	27 375,0	35 868,0	40 400,0
Développement économique	19 150,0	14 978,3	12 200,0
Éducation	6 803,6	4 450,0	5 208,8
Autres	1 239,0	1 795,0	1 400,0
TOTAL - subventions conditionnelles - Canada	54 567,6	57 091,3	59 208,8
TOTAL - RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL	55 724,5	60 535,7	59 722,8

RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES
(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1985 Prévisions budgétaires	1985 Prévisions du troisième trimestre	Prévisions budgétaires de 1986
Recouvrements sur prêts et avances	24 592,6	23 143,7	24 126,9
Véhicules, machines et matériel	9 131,3	8 389,3	8 841,6
Biens retenus pour la revente	3 986,0	1 100,0	1 425,0
TOTAL - RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES	37 709,9	32 633,0	34 393,5

DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1985 Prévisions budgétaires	1985 Prévisions révisées	1986 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural	22 216,8	23 057,0	21 697,5
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	6 014,4	6 115,8	6 158,3
Conseil de gestion	5 093,1	5 667,5	5 336,6
Commission de la Fonction publique	1 106,1	--	--
Ministère du Commerce et du Développement	15 533,2	20 309,6	17 709,1
Ministère des Collèges communautaires	49 122,2	54 331,3	50 135,8
Société d'aménagement régional	19 921,5	21 835,4	31 045,4
Ministère de l'Éducation	407 323,1	409 896,3	422 370,3
Secrétariat à l'énergie	4 104,1	4 078,2	1 668,6
Ministère de l'Environnement	13 945,1	14 081,0	13 983,4
Conseil exécutif	2 765,3	2 756,5	2 955,9
Ministère des Finances	10 820,4	11 044,9	11 570,7
Ministère des Pêches	9 670,5	10 440,7	9 468,7
Gouvernement général	86,419,7	75 954,0	104 421,9
Ministère de la Santé	620 521,2	617 667,9	632 002,7
Ministère des Ressources historiques et culturelles	13 097,5	13 962,8	13 355,8
Ministère de la Justice	55 322,6	55 992,6	59 474,9
Ministère du Travail et des Ressources humaines	21 009,4	23 803,3	22 447,1
Assemblée législative	7 416,6	7 915,9	7 966,1
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	97 107,4	97 107,4	103 262,8
Ministère des Affaires municipales	216 996,2	215 853,5	231 367,2
Ministère des Ressources naturelles	38 849,6	38 418,6	38 430,1
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	19 492,5	19 532,5	18 996,6
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick	--	--	--
Bureau du contrôleur	4 087,6	4 277,8	4 145,1
Cabinet du premier ministre	607,5	616,7	636,4
Service de la dette publique	333 510,0	328 710,0	374 082,5
Ministère des Services sociaux	253 125,9	256 215,3	274 122,2
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	28 932,5	30 563,3	30 991,7
Ministère du Tourisme	13 461,8	14 101,0	13 618,6
Ministère des Transports	103 589,9	107 050,2	105 646,5
Ministère de la Jeunesse et des Loisirs	14 613,1	14 649,8	14 300,0
TOTAL - DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	2 495 796,8	2 506 006,8	2 643 368,5

DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL
(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1985 Prévisions budgétaires	1985 Prévisions révisées	1986 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural	--	--	115,0
Ministère du Commerce et du Développement	1 600,0	1 360,5	1 318,0
Ministère des Collèges communautaires	9 522,2	6 522,2	3 470,0
Société d'aménagement régional	25 160,0	20 853,5	17 700,0
Ministère de l'Éducation	27 613,0	27 613,0	33 617,0
Ministère de l'Environnement	8 305,0	7 805,0	8 553,0
Ministère des Pêches	--	--	--
Ministère de la Santé	34 047,0	34 047,0	32 000,0
Ministère des Ressources historiques et culturelles	1 155,0	1 155,0	400,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	4 118,0	4 118,0	3 685,0
Ministère des Affaires municipales	4 500,0	4 500,0	4 500,0
Ministère des Ressources naturelles	2 480,0	1 970,2	2 860,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	17 634,6	17 634,6	15 135,0
Ministère du Tourisme	2 205,5	2 220,5	2 300,0
Ministère des Transports	124 000,0	137 101,0	154 500,0
Ministère de la Jeunesse et des Loisirs	1 593,8	1 593,8	100,0
TOTAL - DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL	263 934,1	268 494,3	280 253,0

PRÊTS ET AVANCES BRUTS
(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1985 Prévisions budgétaires	1985 Prévisions révisées	1986 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural	9 400,0	10 005,0	9 403,0
Ministère du Commerce et du Développement	6 000,0	6 000,0	9 000,0
Société d'aménagement régional	--	--	2 400,0
Ministère de l'Éducation	3 800,0	3 800,0	3 800,0
Conseil exécutif	--	--	--
Ministère des Pêches	16 000,0	16 000,0	14 000,0
Ministère de la Santé	10 365,0	10 365,0	10 000,0
Ministère des Affaires municipales	45,0	45,0	40,0
Ministère des Ressources naturelles	700,0	700,0	700,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	9 965,6	10 690,0	9 957,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	1 948,1	1 948,1	300,0
Ministère du Tourisme	130,0	130,0	130,0
Ministère des Transports	3 820,0	4 200,0	5 335,0
TOTAL - PRÊTS ET AVANCES	62 173,7	63 883,1	65 065,0